

CONDITIONS TARIFAIRES

SOON EN BREF !

Soon, c'est une offre bancaire, 100% sur smartphone, qui vous aide à gérer votre budget, anticiper vos dépenses et préparer vos projets.

Soon comprend **gratuitement** :



- Une application mobile
- Un compte de dépôt individuel
- Une carte Visa Classic à débit immédiat avec paiement sans contact
- Un livret d'épargne pour vos projets
- Le stockage de documents (photos, garanties, factures, etc.)
- Un e-relevé mensuel
- L'accès aux conseillers Soon par chat via l'appli 24h/24, 6 jours sur 7

SOON ET VOUS AU QUOTIDIEN

VOUS UTILISEZ L'APPLI / VOUS CONTACTEZ VOS CONSEILLERS SOON

Frais d'utilisation des services de banque à distance	
> Accès à l'appli	GRATUIT
> Chat avec les conseillers Soon	GRATUIT
> Renvoi de code confidentiel d'accès à l'appli	GRATUIT
> Utilisation du site de secours soon.fr (hors coût de connexion)	GRATUIT

VOUS UTILISEZ VOTRE COMPTE ET PRÉPAREZ VOS PROJETS

> Ouverture de votre Compte Soon	GRATUIT
> Ouverture de votre Livret Soon pour vos projets	GRATUIT
> Frais de tenue de comptes	GRATUIT
> E-relevé mensuel mis à disposition sur l'appli	GRATUIT
> E-récapitulatif annuel des frais bancaires mis à disposition sur l'application	GRATUIT

Carte

> Cotisation carte Visa Classic Soon à débit immédiat	GRATUIT
> Frais par retrait d'espèces à un DAB de la zone euro	GRATUIT & ILLIMITÉ
> Frais par paiement par carte en euros	GRATUIT

Virement SEPA⁽¹⁾ réalisés depuis l'appli

> Frais par émission d'un virement occasionnel	GRATUIT
> Réception d'un virement	GRATUIT
> Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
> Création d'un bénéficiaire	GRATUIT

(1) Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (zone comprenant les 28 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint Marin et la Suisse). Pour des raisons de sécurité, les virements réalisés via l'appli sont plafonnés.

Prélèvements / TIPSEPA

> Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	GRATUIT
> Frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA	GRATUIT
> Frais d'opposition sur prélèvement ou révocation de mandat de prélèvement à votre demande	GRATUIT

Chèques

> Commande de chéquier (sans renouvellement automatique)	GRATUIT
> Frais d'envoi simple de chéquier	GRATUIT
> Frais d'envoi en recommandé de chéquier	7,50€
> Remise de chèque(s)	GRATUIT
> Frais d'émission d'un chèque de banque	12€

VOUS PROTÉGEZ VOS CARTES, CLÉS ET PAPIERS

En cas de perte ou vol de vos moyens de paiement (délivrés par AXA Banque ou par un autre établissement). Également valable en cas de perte ou de vol de vos papiers officiels et/ou de vos clés.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

> Assurance Cartes, Clés, Papiers	24€/AN
-----------------------------------	---------------

SOON ET VOUS OCCASIONNELLEMENT

VOUS ÊTES À L'ÉTRANGER OU RÉALISEZ DES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Frais par retrait d'espèces par carte en euros hors zone euro ou en devises ⁽¹⁾ à un DAB ou à un guichet d'agence	1,50€ + 2% du montant de l'opération
Frais par paiement par carte en devises ⁽¹⁾	2% du montant de l'opération
Réception d'un virement SEPA ⁽²⁾	GRATUIT
Réception d'un virement non SEPA ⁽³⁾	10€

Frais d'émission d'un virement non SEPA ^{(3) (4)}

> En euros	0,10% du montant de l'opération (min 14€)
> En devises	0,10% du montant de l'opération (min 14€)

Frais d'intervention / modification sur virement	15€
Paiement d'un chèque en euros au profit d'un établissement étranger ⁽³⁾	0,10% du montant de l'opération (min 18€)

Encaissement d'un chèque tiré sur un établissement étranger ⁽³⁾

> En euros	0,10% du montant de l'opération (min 14€)
> En devises	0,10% du montant de l'opération (min 26€)
> Chèque revenant impayé	15€

(1) Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération par ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

(2) Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (zone comprenant les 28 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint Marin et la Suisse).

(3) Hors éventuels frais du correspondant bancaire étranger.

(4) Opération passée avec l'intervention d'un conseiller Soon uniquement.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AVEC VOTRE CARTE BANCAIRE

Frais d'opposition (blocage) de votre carte bancaire à votre demande	GRATUIT
Capture de votre carte bancaire pour usage abusif dans un DAB ou chez un commerçant	GRATUIT
Capture de votre carte bancaire pour code erroné	50€
Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire	7€
Remplacement de votre carte bancaire avant sa date d'expiration	10€

Recherche pour réclamation / contestation sur paiement par carte bancaire

> Fondée	GRATUIT
> Non fondée (en France)	50€
> Non fondée (à l'étranger)	70€

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AVEC VOTRE CHÉQUIER

Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10€
Remise d'un chèque non conforme	5€
Remise d'un chèque revenant impayé	10€
Frais d'envoi d'un chéquier non réclamé et réexpédié	frais postaux en vigueur

VOTRE COMPTE SOON EST À DÉCOUVERT

Le Compte Soon doit fonctionner en position créditrice	
Commissions d'intervention sur découvert	GRATUIT
Taux nominal annuel du découvert non autorisé ⁽¹⁾	6,72% (TAEG : 6,95%)

(1) Taux en vigueur au 01/10/2016 susceptible de modification dans la limite du taux de l'usure.

SOON ET VOUS EXCEPTIONNELLEMENT

VOUS EFFECTUEZ DES DEMANDES PARTICULIÈRES

Frais d'émission d'un virement occasionnel ou de mise en place d'un virement permanent vers un compte dans un autre établissement ⁽¹⁾	4€
Création d'un bénéficiaire ⁽¹⁾	3€
Demande de duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois	15€
Envoi de document en recommandé	7,50€
Envoi de document en Chronospost	21,50€
Rédaction et envoi d'une attestation	10€

Frais de recherche de documents (à l'unité)

> Archivés depuis moins de 3 ans	15€
> Archivés depuis plus de 3 ans (sur devis)	Minimum de 30€
Dépôt de mandat cash	15€
Emission d'un chèque encaissable en espèces aux guichets de la Banque Postale ⁽²⁾	12€

(1) Avec intervention d'un conseiller Soon

(2) Montant maximum fixé par La Banque Postale

VOTRE COMPTE RENCONTRE DES INCIDENTS

Courrier non distribuable (changement d'adresse non signalé)	7,50€ / semestre
Frais par avis à tiers détenteur, opposition à tiers détenteur, saisie attribution/conservatoire	102€
Frais par opposition administrative	10% du montant dû au Trésor Public plafonné à 102€

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision

(comprenant les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de non-paiement)

> Si le montant du chèque est ≤ à 50€	30€
> Si le montant du chèque est > à 50€	50€

Frais par rejet de chèque pour un autre motif que défaut ou insuffisance de provision	10€
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : le montant des frais est égal au montant du prélèvement impayé dans la limite de	20€
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10€
Transfert du compte en recouvrement	32€
Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques	15€
Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire	20€
Frais d'opposition (blocage) de votre carte bancaire par la Banque	GRATUIT

DOSSIER SUCCESSORAL

Frais à l'ouverture d'un dossier de succession en fonction du solde cumulé des comptes AXA Banque	
> Inférieur à 1 000€	70€
> Compris entre 1 000 et 10 000€	250€
> Supérieur à 10 000€	450€
Forfait annuel de gestion jusqu'à la clôture du dossier ⁽¹⁾	50€

(1) Prélevé à compter de l'année civile suivant la date d'ouverture du dossier.

COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE ?

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation. Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- Contacter les conseillers Soon par chat s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation
- Adresser un message depuis l'appli au Service Qualité et Réclamations Clients, ou leur écrire, si la réponse apportée par les conseillers Soon n'apparaît pas satisfaisante :

AXA Banque
Service Qualité et Réclamations Clients
TSA 86104
95901 Cergy Pontoise Cedex 09.

Ce service étudiera sa demande et lui répondra directement dans un délai de 3 semaines après réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, le délai maximum de réponse est porté à 2 mois, conformément à la recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel du 26 février 2015.

- Recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions de marchés.
- Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les suivantes :
Monsieur le Médiateur
Fédération Bancaire Française
CS 151
75422 Paris Cedex 9
www.lemediateur.fbf.fr
- La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties. La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

LEXIQUE

BDF	Banque de France
DAB	Distributeur Automatique de Billets
SEPA	Single Euro Payments Area = Espace unique de paiement en euros
SMS	Short Message Service = Court message textuel pouvant être émis et reçu depuis un téléphone portable
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TIPSEPA	Titre Interbancaire de Paiement

AXA Banque se réserve la possibilité de facturer toute opération ayant généré un coût spécifique et en informera préalablement le Client.

Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.

L'ensemble des Conditions tarifaires des produits et services d'AXA Banque est disponible dans la bibliothèque de l'appli Soon.

Tarifs applicables au 1^{er} mars 2016 (tarifs exprimés en TTC).

Soon est une marque d'AXA Banque. AXA Banque, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 467 904 € - 542 016 993 RCS Créteil.

Siège social : 203/205 rue Carnot 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et AXA France Iard – N° ORIAS 07 025 377